



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 29 SEPTEMBRE 2020**

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt le vingt-neuf septembre, les membres de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval se sont réunis à Châteaubriant – Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne	
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X					
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X					
	Mme Catherine CIRON	X					
	M. Georges-Henri NOMARI	X					
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X					
	M. Rudy BOISSEAU	X					
	Mme Claudie SONNET	X					
	M. Elias AMIOUNI	X					
	Mme Christine BOURDEL	X					
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X					
	Mme Simone GITEAU	X					
	M. Bernard GAUDIN	X					
	M. François-Xavier LE HECHO				X	P	Mme Catherine LE HECHO
	DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
Mme Jacqueline LEBLAY		X					
M. Michel HORHANT		X					
Mme Laurence LE BIHAN				X			
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X					
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X					
	Mme Lucie PAUL	X					
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X					
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X					
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X					
	M. Sylvain HAMON	X					
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X					
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X					
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X					

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY			X	P	M. Hervé DE TROGOFF
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER			X		
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X	P	Mme Manolita BLAIN MAZE
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X	P	M. Daniel RABU
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Fabienne JOUAN	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

➤ Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du conseil communautaire du 23 juillet dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du conseil communautaire du 23 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

M. Bernard GAUDIN intervient en précisant que sa remarque n'a pas de lien avec le compte rendu du dernier conseil communautaire. Il indique qu'il a été interpellé par des journalistes de certaines rédactions sur leur absence au conseil communautaire et leur incompréhension par rapport au refus qu'ils ont eu de pouvoir participer à la séance. Il souhaite savoir s'il existe des raisons objectives pour leur refuser l'accès à cette salle et à quel niveau cette décision a été prise.

M. le Président répond qu'il a été informé en ce début d'après-midi qu'un journaliste s'était plaint que la séance du conseil communautaire se tienne à huis clos. Il rappelle que le contexte sanitaire avait contraint à organiser les premiers conseils dans ce format avec une retransmission en direct dont la prestation représente une dépense importante pour la collectivité. Pour autant, les retours sur cette retransmission s'avèrent être plutôt favorables et notamment pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

Il précise qu'après consultation des services de la Préfecture, une réponse a été apportée au journaliste en indiquant que si le public et la presse souhaitent assister à la séance, cela était possible sous réserve de la jauge de la salle. Il rappelle par ailleurs que si des personnes se présentaient à la séance en nombre supérieur à la jauge, tant le public que la presse, la séance se tiendrait à huis clos.

Il pense que, mis à part le fait que le public et la presse puissent assister en nombre limité au conseil communautaire, il est heureux, pour la démocratie, pour la transparence des échanges lors des conseils communautaires de continuer, malgré le coût important, à retransmettre en direct les séances pour toutes celles et tous ceux qui ne peuvent pas se déplacer indépendamment de la situation sanitaire.

S'agissant de la situation sanitaire, dont le sujet n'est pas à l'ordre du jour mais qui peut être abordé à tout moment, M. le Président indique que les choses ne vont pas dans le bon sens. Il sera nécessaire d'en reparler ensemble et d'y retravailler ensemble encore différemment. Pour ce soir, il se réjouit de constater que les conseillers communautaires peuvent se réunir dans la même pièce.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

Culture

- **Délibération n° 088 : Projet Culturel de territoire (PCT) : bilan du PCT 2 de l'ex-secteur de Derval et préfiguration d'un PCT Châteaubriant-Derval**

Mme Catherine CIRON précise deux éléments dans cette délibération. Il s'agit tout d'abord du bilan, et ensuite, la possibilité d'étendre le projet à l'ensemble des 26 communes.

En premier lieu, elle présente donc le bilan de ce deuxième Projet Culturel de Territoire de l'ex-secteur de Derval en s'appuyant sur quelques illustrations intégrées dans le document. Elle précise que ce PCT était très riche en propositions et que les partenaires ont souligné son originalité. Cette originalité se retrouve au travers des résidences d'artistes sur le territoire. Elle rappelle qu'en 2015, a été accueillie la « Tournée » avec le centre national des arts de la rue, puis ensuite le Street Art s'est développé dans plusieurs communes du territoire avec une extension sur l'ex secteur du Castelbriantais avec le Collectif 100 pressions, et enfin actuellement se tient une résidence sur le cinéma d'animation. Cette dernière résidence a retenu l'attention des partenaires puisque la communauté de communes est la seule intercommunalité des Pays de la Loire à avoir proposé ce type de support artistique sur son territoire. Cette résidence est présente auprès des scolaires. Des exemples d'intervention ont pu d'ailleurs être exposés lors des journées du patrimoine.

L'autre point souligné dans ce bilan par les partenaires, concerne l'action qui a été engagée en direction des scolaires à travers l'éducation artistique et culturelle. Ce PCT a en effet été construit avec l'éducation artistique et culturelle comme colonne vertébrale alors que souvent l'éducation artistique et culturelle, est considérée comme une animation annexe d'une politique plus large. Le choix a été fait de cibler les actions vers les scolaires.

Cette action était déjà bien inscrite sur le territoire de l'ex secteur de Derval. Grâce au conservatoire intercommunal qui avait initié la présence des professeurs du conservatoire en milieu scolaire, appelées IMS sur l'ex secteur du Castelbriantais et qui existaient depuis plus de 10 ans, ces interventions se sont développées avec le PCT.

Ce sont près de 4 000 élèves par an qui sont concernés par ces Interventions en Milieu Scolaire. Elles représentent environ 70 heures par semaine, lors desquelles les élèves du territoire peuvent bénéficier de cette approche musicale gratuite dans le cadre scolaire portée financièrement par la communauté de communes.

Mme Catherine CIRON indique que l'éducation artistique et culturelle qui existait déjà, a été prolongée et particulièrement accentuée dans le cadre du 2^{ème} PCT dans le domaine de la danse, du théâtre et de la rencontre avec les artistes.

Elle précise que ce bilan évoque également la relation avec les associations qui s'est traduit dans ce 2^{ème} PCT de l'ex secteur de Derval par le soutien des élus apporté à l'association Musique aux champs. Le bilan souligne que cette approche et ce partenariat avec les associations auraient pu être plus poussés. Le PCT étant initié par le Département, des comparaisons sont obligatoirement effectuées avec les actions réalisées sur d'autres territoires de la Loire-Atlantique. Toutefois, cette comparaison départementale a fait apparaître ce même constat pour les autres PCT.

Elle expose par ailleurs toute l'action qui a été réalisée dans le domaine de la lecture publique, sachant qu'il y a eu une réorganisation dans ce domaine sur l'ex secteur de Derval.

De façon globale, les axes qui avaient été définis ont été traités et d'autres sont encore à améliorer mais le bilan partenarial a souligné sa richesse et son originalité. Elle fait remarquer qu'un bilan est obligatoire à la fin d'un PCT.

Mme Catherine CIRON indique que la délibération propose d'entrer dans l'année de préfiguration avec tous les acteurs du territoire pour créer un nouveau PCT à l'échelle des 26 communes. Un travail sera engagé dans ce sens au sein de la commission Culture et des rencontres avec les habitants du territoire auront lieu pour construire ensemble les futurs axes de ce nouveau PCT.

Une année sera nécessaire pour redéfinir les axes sur lesquels un engagement sera pris sur les 4 années à venir.

Elle précise qu'un PCT n'est pas la totalité d'une politique culturelle d'un territoire mais une démarche partenariale accompagnée par le Département qui s'inscrit dans le cadre des compétences de ce dernier. La politique culturelle développée sur l'intercommunalité couvre d'autres champs beaucoup plus larges que les compétences du Département, c'est un élément d'une politique culturelle globale.

Adoption à l'unanimité.

Formation

- **Délibération n° 089: Formations du CNAM à destination des demandeurs d'emploi - promotion d'un dispositif de financement exceptionnel**

M. le Président rappelle que la ville centre a été sélectionnée au titre du programme « Au cœur des Territoires » du CNAM. La collectivité travaille en permanence pour la création de nouvelles formations sur le territoire. A ce titre, il informe avoir accueilli dernièrement la Directrice Régionale du CNAM, qui s'est déplacée avec son Directeur Départemental.

Il a été convenu lors de cet échange que le dispositif exceptionnel dans le contexte actuel et exposé dans la présente délibération, devait être communiqué et rappelé aux demandeurs d'emploi qui pouvaient être intéressés. Il souligne que l'aide de la Région est de 90 % du coût de la formation. Il informe par ailleurs que des démarches ont été engagées avec le nouveau Directeur de Pôle Emploi.

Il insiste sur l'importance de cette délibération et demande aux conseillers présents de communiquer ce dispositif aux demandeurs d'emploi qui pourraient être intéressés et notamment les personnes susceptibles de se réorienter professionnellement compte tenu de la conjoncture actuelle. Certaines formations peuvent s'avérer être très onéreuses et dans ce cas, les demandeurs d'emploi n'auraient rien ou très peu à leur charge.

M. Dominique DAVID complète en précisant qu'un rendez-vous est d'ores et déjà programmé avec le nouveau Directeur de Pôle Emploi et Romain PRIOU pour examiner ces différents points.

M. le Président rappelle que la communauté de communes a créé il y a quelques mois, un site internet qui répertorie toutes les offres d'emploi sur la communauté de communes.

Adoption à l'unanimité.

Finances

- **Délibération n° 090 : Fonds régional exceptionnel « Pays de la Loire Relance Investissement intercommunal »**

M. Bernard GAUDIN émet plusieurs observations sur cette délibération. La première concerne son soutien total sur l'affectation des 700 000 € au bâtiment ex ACIER + et le projet de formations car il considère que ce projet est important et nécessaire. Toutefois, il émet une réserve sur les 177 000 € restant qui, de son point de vue, relèvent plus du Plan Global de Déplacement de la Ville de Châteaubriant que du Plan Global de Déplacement intercommunal. Il s'agit selon lui d'une liaison interne à la Ville de Châteaubriant et ne dépend donc pas du domaine intercommunal.

Il souhaiterait proposer plusieurs axes qui répondent à l'objectif de la Région de favoriser la croissance verte ou la transition écologique. Il expose à ce titre trois volets qui pourraient bénéficier de ces 177 000 €.

Le premier volet concerne la réduction des déchets, le tri, etc... Il précise que l'extension des consignes de tri et la collecte bi-mensuelle des ordures ménagères sur les communes de l'ex secteur du Castelbriantais à compter du 1^{er} janvier prochain vont engendrer toute une réorganisation et des investissements importants en bacs individuels. Il précise par ailleurs, qu'il va falloir se préparer à la fusion des deux systèmes TEOM et REOM ainsi qu'à des mesures incitatives de réduction des déchets. Ces nombreux investissements que devra faire la collectivité, pourraient être financés en partie par ces 177 000 €.

Egalement, lors de la commission Mobilité, il a été question de faciliter l'accès aux vélos, la pratique du vélo, et peut-être de pouvoir faire bénéficier d'une aide aux habitants qui se dotent d'un équipement vélo, notamment des vélos à assistance électrique. Il propose qu'un montant pourrait être retenu parmi les 177 000 € pour amorcer un fonds d'aide à l'achat de vélo.

Un troisième axe pourrait être développé et concerne l'économie d'énergie au sein des bâtiments communaux lesquels sont dans un certain nombre de cas très énergivores. De son point de vue, de nombreux investissements sont à réaliser pour remédier à cette situation. Toutefois avant d'entreprendre des travaux, il considère qu'il est primordial de réaliser des diagnostics précis. Il avance ainsi l'idée de retenir un fonds proposé à l'ensemble des communes qui souhaite obtenir un diagnostic précis des consommations énergétiques des bâtiments communaux et des gains qui pourraient être réalisés sur ces consommations afin de pouvoir obtenir un financement de la communauté de communes sur ces études.

Il estime que ces trois volets semblent relever du registre intercommunal et mériteraient de pouvoir être réfléchis au regard des 177 000 € proposés par la Région.

M. Dominique DAVID précise concernant les 177 000 € affectés à l'aménagement de liaisons douces entre la plateforme de cars scolaires et le groupe scolaire public Moquet-Lenoir-Schuman que la plateforme de cars accueille également des élèves en provenance de communes du territoire communautaire et d'autres communes. La liaison douce revêt, selon lui, un caractère sécuritaire pour le cheminement des jeunes en direction de leur établissement scolaire et pense que cet élément est à prendre en considération.

M. le Président se dit étonné de la remarque émise. Il a entendu dire que tous les projets sont réalisés sur la ville centre. Pour autant, il considère que ces projets doivent profiter à l'intercommunalité. Il rappelle que lorsque les discussions se sont engagées pour le site ACIER +, la seule volonté était que les formations soient proposées à l'ensemble de la population de l'intercommunalité.

Par ailleurs, il informe avoir rencontré le Directeur Régional de SNCF Réseau. Lors de cette rencontre a été évoquée la rénovation de la ligne ferroviaire Rennes-Châteaubriant qui a bénéficié d'un financement de la Région à hauteur de 40 millions d'euros et d'une participation de la communauté de communes d'un million. Dans un an, cette nouvelle liaison sera opérationnelle.

Dans le cadre de ces travaux, les passages à niveau vont devoir être fermés pendant 15 jours, ce qui va engendrer certains problèmes. Un travail est engagé actuellement sur ce sujet.

La question de la rue du Maréchal Foch a été abordée lors de cet échange. Il a été demandé la possibilité d'aménager une liaison pour les cyclistes entre la plateforme scolaire et la cité scolaire. La SNCF y a travaillé et les conclusions ont été rendues dernièrement.

Cet aménagement de liaisons douces bénéficiera à tous les jeunes du territoire hors Châteaubriant, qui arrivent sur la plateforme scolaire et leur offrira une sécurisation de transport.

Mme Catherine CIRON fait observer que les mobilités douces incluent aussi les mobilités piétonnes. Les axes correspondants avaient été travaillés dans le PGD intercommunal, lequel mettait en place des actions originales en termes de mobilité. Elle précise que la sécurité a toujours été au cœur des décisions qui ont pu être prises pour développer ces différents modes de mobilités douces.

Adoption à la majorité

4 abstentions (M. Bernard GAUDIN, M. Jean-Noël BEAUDOIN, M. Alain RABU et M. Sylvain DESCARPENTRIES).

- **Délibération n° 091: Décision modificative n° 1 du Budget Principal**

Adoption à l'unanimité.

Personnel – Administration Générale – Mutualisation

Administration Générale

- **Délibération n° 092: Création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 093: Création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité**

Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET propose de désigner pour siéger au collège des élus de cette commission : M. Philippe DUGRAVOT, Mme Edith MARGUIN, M. Alain GUILLOIS, M. Dominique DAVID, Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET et M. Bernard GESLIN.

M. Bernard GAUDIN demande une précision sur les missions de cette commission qui sont détaillées dans l'exposé de la présente délibération. Il est évoqué l'accès au bâtiment, à la voirie, etc... mais il estime que l'accessibilité numérique a été oubliée et devient une obligation. Il suggère que la liste des missions soit complétée avec l'accessibilité numérique et notamment aux sites internet.

Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET répond qu'avec l'association Valentin HAÛY qui œuvre pour la déficience visuelle, il sera porté une attention particulière sur ce sujet en adaptant les supports en conséquence.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 094: Désignation de représentants à Atlantique Habitations et au Comité Départemental du Tourisme de Loire-Atlantique**

M. Philippe DUGRAVOT propose de désigner pour siéger à Atlantique Habitations : Mme Edith MARGUIN et au Comité Départemental du Tourisme de Loire-Atlantique : M. Jean-Luc MARSOLLIER.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 095 : Rapport d'activités de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval Année 2019**

M. Philippe DUGRAVOT précise, que comme pour les années précédentes, le rapport d'activités est remis en séance. Il fait remarquer que les élus des communes de l'intercommunalité ont la possibilité de solliciter, si ils le souhaitent, l'intervention des services de la communauté de communes pour venir présenter le contenu dudit rapport d'activités auprès des équipes municipales des communes de l'intercommunalité.

Les membres du conseil communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

- **Délibération n° 096 : Rapport d'activités du Conseil de Développement Année 2019**

M. Philippe DUGRAVOT présente une synthèse du rapport d'activités du Conseil de Développement.

Il rappelle tout d'abord que les conseils de développement ont été créés il y a un peu plus de 20 ans et constituent des espaces de dialogue entre les élus locaux, la société civile et les citoyens. Ces conseils contribuent à enrichir les politiques publiques locales en apportant une vision prospective et transversale.

Ils expriment des avis sur les projets de territoire en termes de réflexions et d'échanges. Ils sont aussi porteurs d'initiatives et de propositions innovantes.

Le conseil de développement s'est réuni localement à 19 reprises au cours de l'année 2019.

Dans ce cadre et à titre d'exemples, son activité a notamment été orientée vers un travail d'amélioration de la présence numérique à l'échelle du territoire intercommunal, sur une réflexion sur les thèmes des ruralités dans les domaines du vivre ensemble, de la cohésion sociale ou encore du maintien des commerces et des services dans les territoires, la mise en place d'un groupe de travail dans le domaine des formations post bac, afin de recenser les formations existantes mais aussi les besoins des entreprises et celles des jeunes.

Le conseil de développement a également travaillé sur l'intérêt de mettre en place, à la demande de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, un Contrat Local de Santé sur le territoire. Il a également travaillé sur la question du vieillissement de la population.

En outre, il y a lieu de préciser que le Conseil de Développement compose pour la moitié plus un, le comité de programmation des fonds européens LEADER du Groupe d'Action Locale Châteaubriant-Derval. Il est à ce titre chargé du pilotage et de la sélection des projets de programmes et s'est réuni à deux reprises en 2019 pour la sélection au total de 5 projets.

Il est à noter que le Conseil de Développement a participé en 2019, à différentes réunions de travail extérieures, à des assemblées générales d'associations du territoire ainsi qu'à différentes assemblées plénières de conseils de développement voisins dans le cadre en particulier de la construction d'un réseau 44 des conseils de développement.

Les membres du conseil communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

- **Délibération n° 097: Avenant à la convention de partenariat avec le Centre du Service National de Rennes pour l'accueil de la Journée Défense et Citoyenneté à la Communauté de Communes**

M. Philippe DUGRAVOT rappelle quelques éléments relatifs au bilan 2019. 640 jeunes sont passés dans ce dispositif au cours de l'année et ont exprimé un taux de satisfaction de l'ordre de 87 %, avec une adhésion au module de défense extrêmement positif avec plus de 90 % et une satisfaction des conditions dans lesquelles ils auront été accueillis au cours de cette année 2019 pour ces journées de défense et citoyenneté.

Adoption à l'unanimité.

Personnel

- **Délibération n° 098: Modification du tableau des effectifs**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 099: Indemnités de fonction des Vice-Présidents**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 100: Remboursement des frais de repas des agents territoriaux**

M. Bernard GAUDIN revient sur la question qu'il avait posé en commission ad'hoc sur la consultation du personnel au sujet de cette évolution et demande si celle-ci a été engagée depuis.

M. Philippe DUGRAVOT rappelle tout d'abord, comme il avait déjà eu l'occasion de l'indiquer en commission que c'est un décret, donc une disposition réglementaire, qui a fixé ce cadre d'évolution et qu'il semblait équitable par rapport à ce qui existait de prendre en compte la réalité des frais engagés. Il ne paraissait pas normal que quelqu'un qui engageait 10 ou 12 € de frais de repas, soit forfaitairement remboursé sur la base de 17,50 €.

Le décret qui a été adopté introduit cette possibilité de moduler en fonction des frais réels. Selon M. Philippe DUGRAVOT, il semble parfaitement équitable de se référer à cette disposition.

Ensuite, M. Philippe DUGRAVOT répond sur le deuxième point de la question posée en précisant qu'il n'y a pas d'obligation à travers l'application de ce décret, d'avoir une consultation préalable des agents sur la mise en œuvre de cette nouvelle disposition. La consultation préalable n'a pas eu lieu car elle ne s'imposait pas dans le cadre des nouveaux textes.

Adoption à l'unanimité.

Prévention et gestion des déchets

- **Délibération n° 101 : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Année 2021**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 102 : Evolution de la collecte en porte-à-porte sur le secteur du Castelbriantais et création d'un nouveau zonage de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

M. Rudy BOISSEAU souligne que cette délibération a été évoquée en commission, en bureau communautaire puis en conférence des maires. Elle concerne la mise en place au 1^{er} janvier 2021 d'une collecte bi-mensuelle sur le secteur du Castelbriantais qui pourrait être améliorée en fonction de la pertinence des remarques émises par les habitants du territoire.

En commission, il fait observer qu'il y a eu des remarques pertinentes sur les bacs collectifs par rapport aux bacs individuels, le positionnement des bacs collectifs, les bacs collectifs qui pourraient être dotés de badges. De son point de vue, la mise en œuvre de cette délibération apportera forcément des améliorations.

M. Daniel RABU intervient concernant les bacs collectifs. Il suppose que les usagers qui vont avoir connaissance de cette délibération, vont s'inquiéter par rapport aux bacs collectifs qui sont un vrai problème dans les villages. S'agissant des taux pour la zone G, il souligne qu'ils ne sont pas indiqués dans la délibération.

M. Rudy BOISSEAU répond que ce taux ne peut être indiqué à ce jour. Il conviendra de prendre une délibération pour définir les nouveaux taux applicables pour 2021.

Adoption à la majorité.

1 abstention (Mme Manolita BLAIN MAZÉ)

Equilibre et Développement du territoire – Habitat – Urbanisme

- **Délibération n° 103 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec opération façades 2020-2025 : règlement d'intervention et autorisation de signature des attributions**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 104 : Avenant convention du service commun d'application du droit des sols**

Adoption à l'unanimité.

Mobilité

- **Délibération n° 105 : Présentation du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de la région Châteaubriant-Nozay-Derval Année 2019**

M. Sébastien CROSSOUARD rappelle quelques chiffres. Concernant le transport scolaire, le syndicat compte 4 458 inscrits et 459 circuits différents.

S'agissant du transport à la demande, sur l'année 2019, ce service a totalisé 6 113 voyages dont 5 153 pour la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et 960 pour la Communauté de Communes de Nozay Il a été constaté que le nombre d'inscrits sur la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval représente 80 % et totalise 84 % du nombre de voyages effectués. Les personnes utilisatrices ont plus de 60 ans et les motifs de déplacement sont assez variés (promenade, rendez-vous médicaux ou activités sportives et culturelles).

M. Bernard GAUDIN émet une observation sur ce rapport d'activités et notamment le transport à la demande. A la lecture des différents tableaux, il a constaté qu'un tableau précisait le nombre d'inscrits et en parallèle le nombre d'utilisateurs.

Il fait observer que le ratio entre les inscrits et les utilisateurs est de 23 %, ce qui, selon lui, représente peu d'utilisateurs par rapport au nombre d'inscrits. Sachant que chaque commune possède un fichier des inscrits, il suggère d'exploiter ce fichier en demandant aux personnes inscrites la raison pour laquelle elles n'utilisent pas ce service de transport à la demande. Ce recueil d'avis permettra de tirer des enseignements pour corriger et améliorer le service.

M. Sébastien CROSSOUARD répond que cela peut être en effet une bonne idée. Il fait observer que ce débat s'était déjà tenu en commission Mobilité lors de laquelle, une élue qui est chauffeur au sein du service de transport à la demande, avait pu faire part de son retour d'expérience. Le constat était effectivement que la fréquentation de ce service se stabilisait.

Par ailleurs, il rappelle l'idée émise en commission qui était de communiquer à nouveau sur ce service encore méconnu par certains. Pour ce faire, il indique qu'il est nécessaire que la communauté de communes exerce cette compétence en direct. Ce sujet fait d'ailleurs l'objet de la délibération suivante.

De même, il souligne que la stabilisation de la fréquentation du service de transport à la demande amène à une réflexion sur plusieurs services de transports solidaires qui se sont mis en place, notamment avec les associations Espace de Vie Sociale comme le RAP, dont le service se développe d'année en année. Il explique que le transport solidaire repose sur des prises en charge par des bénévoles qui transportent les usagers jusqu'au lieu du cabinet médical par exemple, quand cela est demandé.

Les membres du conseil communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

- Délibération n° 106 : Nouveau conventionnement avec la Région pour la gestion du C'bus

M. Bernard GAUDIN demande une précision quant à la contribution de la Région estimée à 200 000 €. Au regard des conventions de transfert notamment, il a observé qu'il est indiqué que la Région va fournir un état détaillé des dépenses effectuées pour assurer le service entre le 1^{er} septembre et le 31 août et un état des recettes encaissées sur ce service pendant la même période. Il n'y a toutefois pas d'information sur les chiffres. Il demande à avoir connaissance de ces chiffres des dépenses et des recettes ou que ceux-ci soient communiqués aux conseillers.

M. Sébastien CROSSOUARD répond qu'à cet instant, la collectivité n'a pas eu connaissance des chiffres définitifs des dépenses et des recettes. Le chiffre de 200 000 € a été transmis par la Région, il s'agit d'une estimation globale qui sera affinée dans les jours et semaines à venir. Concernant les recettes, il précise qu'il avait été avancé un montant inférieur à 10 000 €.

Adoption à l'unanimité.

Environnement

- Délibération n° 107 : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif du secteur de Derval - Année 2019

Les membres du conseil communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

- Délibération n° 108 : Délégation du Service Public par affermage pour la gestion de l'Assainissement Non Collectif sur le Castelbriantais : rapport annuel 2019

Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

- Délibération n° 109 : Présentation des rapports d'activités du Syndicat mixte pour l'aménagement du bassin versant de la Chère du Syndicat mixte du bassin versant du Don, du Syndicat de l'Oudon et du Syndicat du Semnon - Année 2019:

Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

- Délibération n° 110 : Adoption de la convention de délégation de gestion à l'EPTB Vilaine du barrage de la Forge situé à Moisdon la Rivière et procès-verbal de mise à disposition

Adoption à l'unanimité.

Sports et Loisirs

- Délibération n° 111: Lancement d'une étude de faisabilité et de programmation pour la réalisation d'équipements sportifs

M. Jean-Noël BEAUDOIN demande si un lieu a été déterminé pour ces réalisations et si des démarches seront engagées en amont avec les communes du territoire afin de mieux identifier les besoins liés à ces équipements sur chacune d'elles.

M. Patrick GALIVEL répond que le lieu n'a pas été déterminé et qu'il n'est pas possible d'anticiper l'étude. Le lieu reste à choisir. Il indique que deux équipements sont à prévoir, l'étude permettra d'orienter les choix d'implantation de ces équipements.

M. Michel POUPART précise que ce n'est pas à l'étude de définir le lieu. L'équipement doit rester intercommunal. Il souligne que beaucoup de communes ont évidemment des besoins mais la définition du lieu avant les résultats de l'étude lui paraît tendancieux.

M. Patrick GALIVEL rappelle qu'un des deux projets porte sur la réalisation d'une piste ou un stade d'athlétisme. De son point de vue, cet équipement ne peut être implanté ailleurs qu'à Châteaubriant vis-à-vis des écoles, des clubs d'athlétisme... Il sera également nécessaire de travailler sur l'articulation de ce projet avec le nouveau terrain synthétique en prenant en compte les éléments communs que sont les vestiaires, les parkings et autres. Un certain nombre d'éléments financiers seront à prendre en compte.

M. Bernard GAUDIN souhaiterait avoir des précisions sur la décision à prendre en demandant s'il s'agit bien d'une étude de faisabilité qui permettra ensuite de faire des choix.

M. Patrick GALIVEL répond par l'affirmative.

M. Bernard GAUDIN fait remarquer que la délibération stipule le mot « faisabilité » et qu'ensuite on trouve le terme « et de programmation ». Il souhaiterait que l'étude s'arrête à la faisabilité.

M. Patrick GALIVEL rappelle qu'en 2014, une étude de faisabilité et de programmation avait été lancée pour la réalisation d'une piste d'athlétisme. L'étude de faisabilité avait été menée et une décision négative avait été prise à l'époque car la solution proposée ne semblait pas pertinente par les membres de la commission. L'étude de faisabilité n'avait pas abouti.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 112 : . Lancement d'une étude de programmation sur le devenir de l'espace Dauphins**

M. Bernard GAUDIN émet la même remarque que précédemment sur le fait qu'il s'agit bien d'une étude avec une phase de faisabilité et qu'à l'issue de cette phase une décision devra être prise.

M. Patrick GALIVEL répond par l'affirmative et précise que le bassin actuel existe et qu'il sera nécessaire de le réhabiliter. Plusieurs scénarii seront proposés.

Adoption à l'unanimité.

Petite enfance et Jeunesse

- **Délibération n° 113 : Création d'un multi-accueil dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 : deux antennes**

Adoption à l'unanimité.

Marchés publics et Travaux

- **Délibération n° 114 : Groupement de commandes permanent – marchés de prestations de services et de fourniture**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 115 : Construction d'un Centre Socio Culturel : Avenant aux marchés de travaux**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 116 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres "ad oc"**

M. Alain GUILLOIS précise que la présidence de cette commission serait confiée à M. Rudy BOISSEAU. Pour la liste présentée, il demande si les conseillers souhaitent un vote à bulletin secret ou à main levée.

Il est décidé un vote à main levée.

Adoption à l'unanimité.

M. le Président remercie les votes qui se sont tenus lors de la présente séance. Il communique les décisions prise par le bureau par délégation.

Par ailleurs, il remercie les conseillers d'avoir accepté le décalage de ce conseil communautaire qui s'est tenu à l'issue d'une journée bien remplie pour la plupart des membres présents et remercie également tous ceux qui ont travaillé à la présentation de ces délibérations.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Le Président,



Alain HUNAULT